



Nécessité impérative d'engagement Face à la problématique des antennes-relais

**Aux Candidats /es à l'Élection des
Municipales 2020 pour le Grand Est**

CCARRA (Coordination Citoyenne Antennes-Relais Rhône-Alpes) coordonne les collectifs et associations qui le demandent, et qui sont concernés par le problème des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignements des Lieux sensibles, son but est de soutenir les actions menées dans ce but, d'informer le public, d'effectuer des mesures de champs. CCARRA ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, mais d'obtenir que le fonctionnement de cette technologie soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la Santé .

<http://ccarra.revolublog.com/>

Télé : 07.85.42.42.25

En Moselle depuis 2012, nous essayons de documenter et d'aviser la population qui était à l'époque au Moyen Age au niveau de l'information du grand public, les opérateurs ont pu installer leurs antennes-relais comme ils le voulaient, sans résistance des riverains puisque ceux ci n'étaient pas éclairés, de l'impact de ces ondes électromagnétiques sur le vivant : Faune, Flore, L'humain, l'aspect de l'environnement, ainsi que sur leur santé. Voir site : voir [Problèmes en Lorraine](#)

Plusieurs Collectifs ont été les déclencheurs du grand réveil des habitants de la Moselle et même de toute la Lorraine, sur ce problème des antennes-relais implantées trop près des habitations : sur les clochers, les toits d'immeubles, (publics ou privés, préférence sociaux), puis le massacre de l'environnement par l'invasion de nombreux pylônes. Ils prouvent de ce fait que les opérateurs n'ont plus le monopole de leur environnement et de leur santé.

Car on sait que les micro-onde pulsées sont nocives, depuis 1945 (Antoine Lacassagne Professeur collège de France service Institut Pasteur), depuis 1981 par la NASA, Le 13 avril 1983 ERDF reconnaît des risques sur la santé, selon un rapport confidentiel, et aussi en 2009 par G. Lasfargues, Directeur général de L'AFSSET devenue Anses, aussi par L'OMS depuis 1973 et mai 2011. [Les effets des ondes](#)

ccarra existe depuis 2008 et après avoir visité plus de 1000 sites atypiques, nous confirmons le mal être et les problèmes de santé des riverains d'antennes-relais, voir le site : <http://ccarra.revolublog.com/que-disent-les-scientifiques-a1704868>

Les décideurs ont accepté des antennes sur les églises au début de la téléphonie mobile, ils pensaient trouver un bon moyen de prêcher la parole du christ, par la voix et les écrits sms, mais aujourd'hui cela n'est plus le cas ! car l'avancée technologique permet par internet la diffusion d'images, de films contraire à la vocation de l'église. Plusieurs instances religieuses de toutes confessions informent qu'il faut enlever les antennes relais sur tous les édifices religieux.

Les élus et les candidats, doivent répondre aux vraies questions :

- 1-Va t'ont enlever ces antennes des églises ou dans l'attente des fins de bail baisser les puissances ? les revenus des locations vont ils à la gestion des Conseils de fabrique !.
- 2-Va t'ont appliquer le principe de précaution .
- 3-Va t'ont exiger des opérateurs qu'ils diminuent la puissance d'émissions des micro-onde émanant des antennes-relais, près des sites atypiques (publics et privés) et s'aligner sur les autres 15 pays européens de 0,2 v/m à 6 v/m d'émission au lieu de 41 v/m et 61 v/m (décret de mai 2002 obsolète) !
- 4-Va t'ont empêcher l'implantation d'antennes près des écoles, crèches, maisons de retraite et à moins de 500 /600 m de toutes habitations.
- 5-Va t'ont réguler et empêcher la prolifération des pylônes et exiger la mutualisation des antennes-relais, pour le bien être des riverains leur patrimoine, leur santé
- 6-Va t'ont être intransigeant envers les implantations anarchiques et préserver l'aspect de l'environnement. (malgré la loi Élan) qui supprime la hauteur des pylônes donc le permis de construire, diminuant le pouvoir des Maires.
- 7-Va t'ont avant toutes implantations d'antennes-relais, comme la loi le suggère, informer les riverains avant par des réunions publiques.
- 8- Va t'ont demander et exiger de la part des opérateurs un document prouvant l'innocuité des micro-onde pulsées qu'utilise la téléphonie mobile.
(La 2G, 3G, 4G, **5G**) on été mises en route sans études préalables sur le vivant : l'humain, la flore, la faune, quelle va être votre position
- 9-Va t'ont reconnaître l'électrosensibilité :, ils ont dit oui en **2009 MINISTÈRE DE LA SANTÉ** en **2010 OPECST**, **2011 MDPH** , puis le 8 juillet 2015 la **MDPH** de l'Ariège s'est vue condamnée par le Tribunal de Toulouse et enfin une **DIRECTIVE 2013/35/UE L179/3-23**, il y aurait en France entre 660 000 et 6 000 000 de personnes électro hypersensibles.

Si vous avez été sensibilisé présentez des solutions concrètes, comme le recensement des antennes relais à Metz, empêcher la pose excessive et incontrôlée de ces antennes par les opérateurs téléphoniques. Les citoyens ne savent pas qu'elles sont cachées dans de fausses cheminées, il faut que les habitants ne soient pas mis devant le fait accompli, puis le plus important le respect des normes sanitaires. Voilà ce que nous voulons entendre des élus pour cela il est important que les politiques nous fassent confiance, car nous sommes tous concernés par l'évolution rapide de la technologie, veillons à ce que cela ne soit pas au dépend de notre santé et de notre environnement.

UN PAS DE GÉANT POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES OU UN PAS INQUIÉTANT POUR LA SANTE.

Car Les Micro-onde pulsées de la téléphonie seront et deviendront l'amiante du cerveau

Pour ccarra le 10/03/ 2020
Merci à vous

Président
Jean Rinaldi